



Synthèse des documents

ou

La 4^{ème} de couverture qui dévoile les documents et montre, qu'en fait, on n'en sait rien, mais que nous ne sommes pas les seuls... Un vrai roman d'anticipation.



Introduction

En réaction à la volonté affichée de vider notre administration d'une grande partie de ses missions en matière de fiscalité, un boycott de ce groupe de travail (GT) Brexit a été décidé par tous les syndicats de la Douane. Néanmoins, nous avons quand même décidé de réagir aux documents fournis par la Direction Générale sur le sujet du Brexit.

Ce Groupe de Travail aurait dû se tenir le vendredi 6 novembre, soit à une date où tout le monde reste dans l'interrogation, puisque tout reste possible, à moins de 2 mois de la date de sa mise en œuvre.

Fiche technique n°1 : état des négociations avec le Royaume-Uni (RU).

Malgré la volonté affichée de l'UE de parvenir à un accord commercial, aucune avancée en ce sens. Le flou artistique, lié officiellement au bon vouloir des britanniques, reste de mise. Car l'UE ne sait pas non plus que faire !

D'un côté, il y a la tentation de l'UE de punir les britanniques pour avoir mis un coup d'arrêt au caractère « irrésistible » de l'approfondissement de la construction communautaire !

De l'autre, il est dans l'ADN de cette construction communautaire, d'être ultralibéral et laissez-fairiste en matière commerciale. Difficile donc d'avoir de fortes exigences avec le RU quand l'UE n'en a plus vis-à-vis du Vietnam, de la Corée du Sud, etc.

La nature de ce Brexit reste à définir. Bien des acteurs s'accordent à dire qu'un Brexit « dur » serait pénalisant pour tout le monde, mais en se gardant bien de définir cette notion, l'amalgamant volontiers avec l'absence d'accord (*no deal*).

Sachant qu'un Brexit « dur » signifie simplement la réappropriation pleine et entière de la souveraineté en matière commerciale : le RU étant libre de contracter n'importe quel type d'accords avec n'importe quel autre pays ou espace dans le Monde. Donc y compris un accord de libre-circulation avec l'UE ! Néanmoins le scénario de cette sortie « sèche » de l'Union européenne reste envisageable, tant les négociations sont laborieuses



Fiche technique n°2 : préparation du Royaume-Uni à la sortie de l'UE.

Le Royaume-Uni n'est pas prêt avec des effectifs incomplets et une législation encore incomplète.

Les Britanniques ont renforcé leur système de dédouanement électrotechnique (CHIEF). Mais ils modernisent malgré tout un système plus performant (CDS) ainsi qu'un équivalent au système d'information (SI) BREXIT Français, le "Goods Vehicle Movement Service" (GVMS).

Un dernier logiciel le "Smart Freight System" (SFS) est destiné aux transporteurs.

En cas de saturation des infrastructures, mise en place dans le KENT de zones de stationnement provisoire des poids lourds. Accessibles via un passeport provisoire nommé "Kent Access Permit" (KAP ou Kermit) le tout contrôlé par un système de lecture électronique des plaques d'immatriculation pour connaître le statut de la marchandise transportée.

Réunion avec les instances douanières britanniques à la DI des Hauts-de-France (HDF).

Lexique

- CDS : en anglais *Customs Decision System* soit en français *Système de décisions douanières (SDD)*
- CHIEF : en anglais *Customs Handling of Import and Export Freight* soit en français *Traitement douanier du fret d'importation et d'exportation (TDFIE)*
- GMVS : en anglais *Goods Vehicle Movement Service* soit en français *Service de mouvement des véhicules de marchandises (SMVM)*
- KAP : en anglais *Kent Access Permit* (abrévié en *Kermit*) soit en français *Permis d'accès au Kent (PAK)*



Fiche technique n°3 : point Relations/Ressources Humaines (RH).

Arrivées - effectifs

La majorité des déplacements sur Calais ou Dunkerque sont déjà affectés à Calais ou Dunkerque.

Les arrivées seront marginales et insuffisantes pour renforcer le dispositif :

- Catégorie C : 20 Postes sont proposés en sortie d'école CO pour les ACP2.
- Catégorie B : La grande partie des 40 contrôleurs CO sera affectée aux BC de Calais et Dunkerque.
- Catégorie A : Une trentaine d'inspecteurs sera affectée en Juin/Juillet 2021 aux mêmes résidences.
- Paris Spé : À compter du 28/12/2020, près de 70 agents Paris Spéciaux seront missionnés dans ces BC de Calais et Dunkerque, ainsi qu'au Bureau Principal de Calais.

Régime de travail

Durée : Pour les services fonctionnant H24, il est possible de porter la durée quotidienne de travail à 12 heures et de fixer un repos minimum quotidien de 8 heures.

Cycle : Le cycle retenu est de 3 x 12 heures.

Équipes : Il a été choisi d'organiser les vacances par équipes fixes.

Récups : Les heures supplémentaires de Nuit, Fériés et week-end seront récupérées avec un facteur de 1,25.



Fiche technique n°4 : état de préparation des infrastructures.

a) Situation générale

Matériel

Du matériel a été distribué dans les points de passage frontaliers (PPF) depuis 2019. Mise en place de :

- files « rien à déclarer » et « déclaration en douane » ;
- bornes PABLO (Programme d'Apurement des bordereaux par lecture optique de code-barres) pour la détaxe.

Immobilier

Travaux immobiliers importants de la part des sociétés commerciales dans les divers points de passage, Eurotunnel, SNCF, SEPD (Société d'Exploitation des Ports du Détroit), etc. Adaptation des locaux à la crise sanitaire du COVID-19.

b) Cas de la Normandie

Bureaux

Les bureaux compétents pour le flux commercial en provenance du RU :

- Bureau principal (BP) de Rouen (compétence sur Dieppe) ;
- Bureau principal (BP) de Caen ;
- Bureau de contrôle (BC) de Cherbourg ;
- et le Bureau du Havre Port.

Brigades

Pour les brigades de surveillance (BS) des bornes PABLO sont :

- installées à Dieppe et Caen Ouistreham ;
- en cours d'installation au Havre et à Cherbourg.

c) Cas de la Bretagne : Saint-Malo et Roscoff sont principalement concernés.

Bureaux

Bureaux compétents pour le flux commercial britannique :

- bureau de Brest (compétence sur Roscoff)
- bureau de Saint-Malo.

Brigades

- Adaptations pour les PPF aérien des aéroports de Rennes Saint-Jacques, Brest Bretagne et Quimper.
- Pour les BS créations d'espaces destinés à la taxation dans la gare maritime de Saint-Malo et de Roscoff. Le port de Roscoff doit modifier intégralement son infrastructure à l'horizon 2022/2023, prenant en compte les évolutions liées au Brexit.



Fiche technique n°5 : Eurostar.

a) Lille Ferroviaire

Nouvelle brigade : Création de la brigade de surveillance extérieure (BSE) de Lille Ferroviaire à compétence exclusive Eurostar.

Vecteur : Sur les trajets Londres/Paris, Londres/Calais, Londres/Lille et vice versa.

Effectif : Cette brigade dispose d'un effectif de référence de 45 agents pour 2020.

Régime : Elle fonctionne sur un régime de 12 heures par service.

Découchés : Des découchés à Londres et à Paris sont prévus pour contrôler les premiers trains.

b) Bureaux franco-britanniques

Objet : Création de Bureaux à Contrôles Nationaux Juxtaposés (BCNJ) franco-britanniques, où les douaniers français et britanniques partagent un même bâtiment, dans les gares de Saint-Pancras, Ashford et Ebbsfleet. Date mise en place : effectifs fin d'année 2021, les négociations sont en cours avec les britanniques.

Dans l'attente de ces BCNJ une convention DOUANES/EUROSTAR encadre l'action des douaniers lors de leurs missions embarquées.



Fiche technique n°6 : communication.

Mise en place par la DGDDI d'actions de communications sur le BREXIT vis-à-vis des opérateurs commerciaux et du grand public :

- un plan de communication interne destiné aux agents de la DGDDI
- et un plan de communication externe généraliste en coordination avec les autres ministères et spécifique à la Douane.



Fiche technique n°7 : instructions.

Il est impossible de résumer l'ensemble des instructions valides, en cours de mise à jour, à venir ou caduques qui se trouvent sur le tableau de cette fiche, mieux vaut s'y référer, en attendant d'avoir les instructions valides, une fois la nature du BREXIT connue.

Voir pages 4 et 5.



Fiche technique n°8 : frontière intelligente.

Afin de conserver la fluidité la Douane a développé un dispositif de « *frontière intelligente* » (FI). Elle sera déployée le 01 Janvier 2021 sur les points d'entrée et de sortie des Hauts-de-France, de Normandie et de Bretagne. La FI s'appuie sur un nouveau système d'information et nouveaux processus de gestion des marchandises et de travail pour les agents des Douanes. Des sessions de formateurs à ces nouveaux outils ont été effectuées, d'autres restent à faire.



Fiche technique n°9 : sujets DGAL (Direction Générale de l'Alimentation).

Le SI BREXIT a été configuré pour orienter les marchandises Sanitaires et PhytoSanitaires (SPS) en file orange vers les points de contrôle frontaliers (PCF).

Pêche : Spécificité des produits de la pêche vers le Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) de Boulogne sous couvert de transit pour un contrôle sanitaire par la DGAL.

Animaux domestiques : Pour l'importation d'animaux de compagnie, mise en place d'un mécanisme coordonné avec les compagnies de transport Trans-manche. Des lecteurs de puce d'identification seront distribués aux unités et la question du gardiennage des animaux est en cours de traitement par la Direction départementale de protection des populations (DDPP) et la DGAL.



Fiche technique n°10 : contrôles DGCCRF en HDF.

Le bureau de Dunkerque port a pris le relais des contrôles de la Direction départementale de protection des populations du Nord (DDPP59). Le principe du transfert de compétences de contrôles DGCCRF (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes) à l'importation a été arrêté.

Avec le BREXIT, le dispositif va être étendu aux autres points d'entrée à Dunkerque et Calais.

Les trois types de contrôles transférés sont :

- les contrôles sanitaires,
- les contrôles relatifs aux marchandises biologiques
- et les contrôles relatifs aux normes de commercialisation.

* *

*

Sous-direction (SD)	Recensement des instructions Brexit (début)			
SD COMINT (commerce international)	ROSA – mise en place des autorisations préalables pour le dédouanement <i>COMINT1 – 16 septembre 2019 – n°19000435</i>	EORisation des opérateurs commerçant avec le Royaume-Uni <i>COMINT1 – 9 avril 2019 – n°19000200</i>	BREXIT – Politique d'accès au SI BREXIT <i>COMINT1 – 06 janvier 2020 n°20000001</i>	Modalité de mise en place du dépôt temporaire <i>COMINT1 – 03 octobre 2019 – n°19000466</i>
	Autoliquidation de la TVA <i>COMINT1 – 10 avril 2019 - n°19000206</i>	DCN : note de cadrage <i>COMINT1 - 5 avril 2019 - n°19000187</i> <i>COMINT1 – 6 mars 2020 – n°2000075</i>	Dédouanement à l'importation dans Delta G en combinaison avec la frontière intelligente <i>COMINT1</i>	Modalités de gestion des marchandises placées sous transit dans les échanges avec le Royaume-Uni <i>COMINT1</i>
	Évolutions Delta G / Delta X liées au Brexit <i>COMINT1</i>	Modalités d'exportation et de sortie dans Delta G / ECS BS en combinaison avec la frontière intelligente <i>COMINT1</i>	Procédures de secours SI BREXIT (8 fiches) <i>COMINT1</i>	
	Matériel stratégique <i>COMINT2 – 9 avril 2019 - n°19000114</i>	Note conjointe DGDDI-DGAL sur l'organisation du contrôle des animaux de compagnie dans le cadre du Brexit <i>COMINT2</i>	Note conjointe DGDDI-DGAL sur l'organisation des contrôles SPS dans le cadre du Brexit <i>COMINT2</i>	
SD JCF (Affaires juridiques et lutte contre la fraude)	Mise en œuvre du ciblage sur les bureaux de contrôle de Calais et Dunkerque <i>JCF2 – 26 mars 2019 – n°19000108</i>	Gestion des profils de sélection PABLO dans le cadre du Brexit <i>JCF2 – 09 octobre 2019 – n°19000293</i>	Organisation des contrôles ICS dans les échanges avec le Royaume -Uni <i>JCF3 – 9 avril 2019 – n°190200</i>	
SD FID (fiscalité douanière)	TSVR – application aux véhicules immatriculés au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en cas de mise en œuvre de l'article 50 du traité sur l'Union Européenne <i>FID1 – 10 avril 2019 - n°19000366</i>	TVA – traitement douanier, fiscal et statistique d'opérations réalisées lors du Brexit <i>FID2 – Projet de note du 15 octobre 2019 - n°190763</i>	Circulaire sur la détaxe <i>FID2 – 15 novembre 2019</i>	Francisation des navires <i>FID2</i>
	Circulaire sur la circulation des produits soumis à accises dans le cadre du Brexit <i>FID3</i>	Instruction au SND2R – Fin des remboursements de TICPE pour les transporteurs de marchandises et de voyageurs établis au Royaume-Uni pour les consommations de carburant en France à compter du 1^{er} janvier 2021 <i>FID3</i>		
SD FIN (finances et achats)	Garanties et cautionnements douaniers <i>FIN3 - 2 avril 2019 – n°19000214</i> <i>Instructions relatives à la réévaluation du montant afférent à la garantie globale dans la perspective d'une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne au 12 avril 2019</i>			

Légende :

- ■ : Instruction valide
- ■ : Instruction en cours de mise à jour
- ■ : Instructions à venir
- ■ : Instruction caduque

Sous-direction (SD) et bureau	Recensement des instructions Brexit (suite et fin)			
SD Réseau	Organisation et méthodes de travail des bureaux des ports normands et bretons 25 octobre 2019 - n°19000403	Instruction CDL-ICS Brexit 23 octobre 2019 - n°19000401	Organisation et méthodes de travail des bureaux de Calais et de Dunkerque 8 avril 2019 - n°19000155	Implantation de bornes PABLO dans le cadre du BREXIT 10 janvier 2019 - n°190055
	Mise en œuvre des contrôles migratoires dans le cadre du Brexit	Instructions relatives au contrôle des poids lourds par les agents de la surveillance dans le cadre du BREXIT	Plan de gestion de crise	Modalité de réalisation des formalités douanières à bord des trains de passagers effectuant la liaison transmanche
	Instruction ICS dans le cadre du BREXIT SD COMINT / JCF / Réseau (Attention attirée : cette instruction comprendra une partie sur la procédure ICS, une autre sur l'organisation des contrôles ICS ainsi qu'une dernière sur les cas d'absence d'ENS et les sanctions associées)			
SD RH (Ressources humaines et relations sociales)	PNF 2019 – BREXIT – plan de formation complémentaire branche SU, deuxième campagne RH – 29 juillet 2019 – n°19000253	PNF 2019 – BREXIT formation aux applicatifs informatiques pour les services OPCO – mise à jour du calendrier RH – 11 juillet 2019 – n°19000224	PNF Plan de formation BREXIT – formation aux applicatifs informatiques pour les services OPCO RH – 2 juillet 2019 – n°19000220	PNF – plan de formation BREXIT – formation au contentieux SU RH – 13 mai 2019 – n°19000156
	PNF – diffusion du plan de formation BREXIT RH – 10 janvier 2019 – n°19000011			
Bureau COM	Septembre 2018 : présentation « Dédouaner, c'est pas sorcier » mise à disposition des chefs de PAE pour réunion douane/entreprises	Janvier 2019 : Sortie du Douane Mag spécial Brexit	Février 2019 : Guide douanier de préparation au Brexit v1 (uniquement en dématérialisé) Vidéos sur la frontière intelligente	Mars 2019 : flyers « conducteurs de camion » (v1 et v2) : imprimés en FR et ANG et distribués sur site / traduits en 6 autres langues (allemand, espagnol, portugais, italien, polonais, roumain)
	Avril 2019 : guide douanier de préparation au Brexit (V2)	Septembre 2019 : vidéos « conducteurs de camion »	Septembre 2019 : vidéos « conducteurs de camion »	Octobre 2019 : guide douanier Brexit V3
	Septembre 2020 : diffusion vidéo teasing Brexit	Septembre 2020 : guide douanier Brexit V4	Septembre 2020 : présentation « Franchissons le Brexit ensemble » mise à disposition des chefs de PAE pour réunion douane/entreprises	Septembre 2020 : flyers conducteurs de camion « Import ou export post Brexit » et « une frontière intelligente pour des conducteurs avertis » (v2)

Légende :

- : Instruction valide
- : Instruction en cours de mise à jour
- : Instructions à venir
- : Instruction caduque

GT Brexit du 06/11/2020 Synthèse des documents



Syndicat SOLIDAIRES Douanes
3 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : contact@solidaires-douanes.org